



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Entreprises d'insertion

Question écrite n° 38971

### Texte de la question

M. Richard Cazenave souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation difficile que rencontrent les entreprises d'insertion, notamment dans la région Rhône-Alpes, en raison du blocage des crédits d'Etat destinés à leur fonctionnement. A ce jour en effet, la délégation de l'emploi serait dans l'impossibilité, pour cause de gel budgétaire, d'opérer la première délégation de crédits de la ligne budgétaire 96. Les DDTE ne connaissant pas le montant dont elles peuvent disposer pour financer les entreprises d'insertion cette année. Pas un franc du budget voté par le Parlement en 1996, soit 320 MF, n'aurait été versé. De même, les entreprises d'insertion ignorent ce qui leur sera réellement affecté par les DDASS à partir de la ligne 47-22 « insertion par l'économique » dotée de 128 MF. Ces délais et ces incertitudes, quant aux montants promis, mettent sérieusement en difficulté la gestion des entreprises d'insertion. Aussi, considérant toute l'utilité du travail des entreprises d'insertion en termes de lutte contre l'exclusion et de réduction de la fracture sociale - qui sont en tête des préoccupations principales du Gouvernement - il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre pour améliorer cette situation.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur le retard qui affecte les financements des entreprises d'insertion et les difficultés importantes que ce retard leur occasionne. Le Gouvernement tient à soutenir fermement les entreprises d'insertion qui jouent un rôle irremplaçable en faveur de l'insertion professionnelle des publics rencontrant les difficultés d'insertion les plus graves et qui obtiennent des résultats remarquables dans ce domaine. Les entreprises d'insertion occupent ainsi une place capitale dans la lutte contre l'exclusion. Elles représentent pour des publics menacés de marginalisation une passerelle indispensable vers une insertion sociale durable. Le retard qui affecte des financements aux entreprises d'insertion est dû au gel budgétaire, qui a fait peser sur l'ensemble des crédits du ministère du travail et des affaires sociales une incertitude quant aux montants qui pourraient être délégués. Cette incertitude est aujourd'hui levée, et tous les services déconcentrés du ministère du travail et des affaires sociales ont reçu notification des enveloppes dont ils disposent pour l'année 1996. Ils ont également reçu les crédits correspondant aux financements du premier semestre 1996. Au total, ces crédits, supérieurs à ceux de 1995, garantissent aux entreprises d'insertion existantes de conserver leur potentiel d'accueil et leur activité en faveur des publics en difficulté et permettront également de faire face ponctuellement à des besoins nouveaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cazenave Richard](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38971

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire** : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mai 1996, page 2684

**Réponse publiée le** : 1er juillet 1996, page 3582